

24 communes «éclairées»

● Rabat. Adoption de conventions pour l'approvisionnement de communes locales en eau et électricité

PAR (MAP)

Le Conseil de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër a adopté jeudi à l'unanimité deux conventions de partenariat pour l'approvisionnement de 24 communes en électricité. Lors de cette session ordinaire de mai, le Conseil a aussi approuvé la réalisation de projets d'alimentation en eau potable en milieu rural.

Désenclaver ? L'ONEP et l'ONE

La première convention signée entre le Conseil de la région et l'Office national de l'eau potable est destinée au fi-

nancement et à la réalisation de projets d'approvisionnement en eau potable des populations rurales, à travers des fontaines publiques. Le Fonds d'équipement communal avait accordé un prêt de 150 millions de dirhams au Conseil de la région pour le financement de projets d'eau potable et d'électricité. La deuxième convention, elle, a été signée entre le Conseil et l'Office national de l'électricité. Celle-ci vise à raccorder 113 douars de la région au réseau d'électricité. Cette session a été marquée par l'adoption à l'unanimité d'une convention de partenariat entre le Conseil de la ré-

gion et l'Association Action Urgence de Rabat pour l'amélioration des conditions sanitaires et sociales de la population de la région, particulièrement les catégories démunies. En vertu de cette convention, le Conseil de la région contribuera à hauteur de 2 MDH en soutien à l'initiative de l'association, qui œuvre pour fournir des prestations et des aides sociales aux patients.

Le Conseil prendra également en charge la restauration de l'édifice de l'association et contribuera à l'acquisition d'équipements médicaux pour l'hémodialyse.